



INFORMATION PRESSE

OPEN-S REND LE SITE DE L'ADULLACT ACCESSIBLE À TOUS

Dans l'objectif de se conformer à la loi sur le handicap et de répondre aux normes d'accessibilité web, Open-S, expert dans les domaines des standards du Web, s'est vu confier par l'ADULLACT la refonte de son site institutionnel www.adullact.org

Montpellier, le 15 novembre 2005 - Le cadre légal français rendant obligatoire l'accessibilité numérique, les sites de l'administration française doivent se mettre rapidement en conformité. **L'ADULLACT** - L'Association des Développeurs et Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales-, de par sa mission, se devait de donner l'exemple en rendant son site institutionnel accessible au plus grand nombre, et ce quel que soit le matériel utilisé, l'âge, la culture ou le handicap de l'internaute.

Pour mener à bien ce projet, l'ADULLACT a choisi de s'appuyer sur **l'expertise de Open-S**.

Ainsi, Open-S a mis en oeuvre l'ensemble de ses savoir-faire, depuis la conception fonctionnelle et l'architecture technique jusqu'au transfert de compétences, en passant notamment par la modernisation de la charte graphique, le développement du site selon les normes d'accessibilité, et la production du contenu éditorial.

En effet, le succès du projet devait répondre à plusieurs prérogatives dont trois essentielles :

- l'amélioration du niveau d'accessibilité en se basant sur les critères délivrés par l'association BrailleNet, spécialiste en France des questions d'accessibilité des sites Web, www.brailenet.org
- l'interopérabilité avec les systèmes d'information existants
- l'organisation claire de la présentation des informations répondant aux recommandations internationales au Consortium World Wide Web, W3C, www.w3.org

«Grâce à un travail efficace de collaboration avec l'équipe technique de l'ADULLACT, nous avons pu améliorer le degré d'accessibilité du site de façon très significative» précise Matthieu Faure, dirigeant d'Open-S, «De plus, la taille de la page d'accueil a été divisée par 2.5, d'où une réduction importante du coût de bande passante et une amélioration du temps de chargement pour un plus grand confort de l'internaute».

LA LOI SUR LE HANDICAP

La loi pour «l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées» a été publiée au Journal Officiel. Plus connue sous le nom générique de «**loi sur le handicap**», elle est désormais référencée comme **loi n°2005-102 du 12 février 2005**. La partie traitant de l'accessibilité numérique figure désormais dans l'article 47.

A PROPOS DE

L'ADULLACT - Des logiciels libres par tous et pour tous - www.adullact.org

L'Association des Développeurs et Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales a été créée le 24 septembre 2002 avec pour objectifs de soutenir et coordonner l'action des administrations publiques et des collectivités territoriales dans le but de promouvoir, développer, mutualiser et maintenir un patrimoine commun de logiciels libres utiles aux missions de service public.

Open-S - Accessibilité numérique - www.open-s.com

Open-S propose des services d'expertise et de réalisation pour la mise en oeuvre de l'accessibilité de vos sites web : audit, réalisation, référencement. Open-S a notamment amené le Planétarium Galilée de Montpellier Agglomération - www.planetarium-galilee.com - au **Label AccessiWeb Bronze**.

CONTACTS PRESSE :

Dirigeant Open-S - Matthieu Faure - 06 73 96 79 59 - mfaure@open-s.com

Chargée de communication - Sophie Ménart - 06 08 61 78 26 - presse@open-s.com